



10946 - Il veut travailler pendant certains jours de la semaine et consacrer les autres aux pratiques cultuelles

question

Je connais un frère en islam qui a quitté son emploi illicite – Dieu merci – après en avoir appris le caractère illicite. Ce frère est actuellement entrain de chercher un emploi lui permettant de nourrir et habiller sa famille. Il veut travailler quelques jours par semaine juste pour gagner un revenu lui permettant d'assurer la survie de sa famille, et il souhaite pouvoir passer les autres jours à la mosquée pour se livrer à la prière et à la lecture du Coran. Est-ce que sa conduite est permise ? L'Islam ne dit-il pas que le jour doit être consacré au travail pour gagner sa vie et que la nuit doit être réservée aux prières ?

N'est-il pas préférable pour ce frère de chercher un bon travail qui lui rapporte beaucoup d'argent de sorte qu'il pourrait faire de ce qui dépasse ses besoins une aumône pour les pauvres ? Sa famille n'a-t-elle pas sur lui des droits inséparables à son usage du temps ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Le musulman apte à travailler doit gagner sa vie de façon à mettre sa famille et ceux qu'il a en charge à l'abri du besoin. Une fois cela fait, il vaut mieux qu'il passe le reste de son temps à observer le culte d'Allah le Transcendant et Très Haut sous forme de prière, de jeûne et de récitation du Coran. La libre pratique du culte n'a pas un temps spécifique. Il est permis de se livrer à des prières surérogatoires aussi bien pendant le jour que pendant la nuit, mais celle-ci est le temps préféré pour lesdites prières. L'intéressé doit commencer par s'acquitter de ses obligations envers Allah et envers Ses créatures et passer le reste de son temps aux choses recommandables. Il n'y a aucun mal à ce qu'il consacre une partie de ses loisirs au repos et au divertissement.